



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

---

Séance n°57 du jeudi 23 janvier 2014, 11h30, salle 2235, Géopolis.

---

Présent(e)s

Mmes  
Nadine Richon  
Agnieszka Soltysik Monnet  
Christina Györkös  
Nathalie Chiva  
Gabriela Cordone  
Isabelle Moinet  
Nathalie Dongois  
Romaine Morard  
Laura Barea (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes  
Christine Mohr  
M.  
Daniel Oyon

---

**Ordre du jour**

- 1) ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2013..... 2
- 2) REUNION DE LA CRUNIL CONCERNANT LES RESULTATS D'UN  
QUESTIONNAIRE RESTAURATION ..... 2
- 3) SUIVI DU QUESTIONNAIRE : COMMENT CONSTITUER LE PETIT GROUPE « TEST » ? ..... 3
- 4) PROPOSITION DE PERSONNES A INVITER LORS DE NOS PROCHAINES SEANCES..... 4
- 5) COMMUNICATION COPERS : CAMPAGNE D’AFFICHAGE, SITE WEB. .... 4
- 6) REPRESENTANT COPERS LORS DE L’ELECTION DE LA FUTURE ASSEMBLEE  
DES DELEGUES DE LA CAISSE DE PENSION ..... 4
- 7) PRESENTATION EN ANGLAIS DE LA COPERS AUX NOUVEAUX ASSISTANTS ..... 5
- 8) « AVERTISSEMENT » - DEFINITION ET CONSEQUENCES ..... 5
- 9) UN COLLABORATEUR A LA RETRAITE PEUT-IL EFFECTUER DES MANDATS POUR  
L’ETAT ET LE PRIVE, ET A QUELLES CONDITIONS ? ..... 6
- 10) DIVERS : LETTRE CONCERNANT LA CONFORMITE DU TAUX D’EMBAUCHE AVEC  
LA CHARGE DE TRAVAIL DEMANDEE ..... 6

## **Accueil**

La présidente souhaite la bienvenue à tout le monde.

### **1) Adoption du PV de la séance du 17 décembre 2013**

Le PV de la séance CoPers du 17 décembre 2013 est adopté.

### **2) Réunion de la CRUNIL concernant les résultats d'un questionnaire restauration**

Nathalie C. fait partie de la CRUNIL et fait un compte rendu de la séance d'hier à la CoPers : cette réunion portait presque entièrement sur les résultats du questionnaire restauration. Ces derniers sont plutôt positifs, mais les résultats par restaurateurs/caféterias n'ont pas été donnés, et ce pour deux raisons : la première est qu'ils n'ont pas encore fini de dépouiller complètement les résultats, et la seconde est qu'ils ne veulent pas pointer tel restaurateur ou telle cafétéria du doigt, ce sera traité à l'interne.

Lors de la séance il y a eu des questions intéressantes, notamment une disant qu'il y a 57% des gens qui trouvent que la nourriture est meilleure à l'UNIL qu'ailleurs, mais ça ne veut pas dire qu'il y a 43% d'insatisfaits, seulement 20% ne le sont pas. Les détails seront mis en ligne (avec des graphiques etc....). Christina déplore qu'on ne pouvait pas répondre de manière assez nuancée à ce questionnaire.

Une représentante de la ligue de la santé a présenté une analyse sur la composition des repas selon les menus de la semaine. Ces analyses sont faites chaque année (disponibles sur le site de la CRUNIL, elles sont très détaillées). Elle dit qu'il est dommage que certains points n'évoluent pas au fil des années, en dépit des remarques faites... Mais en gros les résultats sont corrects, même s'il est possible de s'améliorer.

La CRUNIL fera aussi une communication concernant les plats végétariens, car pour l'instant il n'y a aucune mention indiquant si des plats contiennent de la viande ou pas, il y a donc un risque de confusion. Les deux restaurateurs affirment que si un plat est végétarien il ne contient pas de chair animale, mais pour confirmer ceci SVR a un logo vert, qu'ils sont d'accord d'étendre à l'UNIL pour étiqueter formellement les types de plats. Il y aura également une explication détaillée sur le site de ce que veut dire ce logo.

Quatre journées sans viande seront aussi organisées par Unipoly chaque année, en précisant que « sans viande » ne veut pas forcément dire sans poisson, et que cette idée concerne uniquement les plats chauds, pas les sandwiches. Ces journées seront aussi mieux communiquées que les fois précédentes, où les gens n'étaient pas au courant et ne savaient pas pourquoi ils n'avaient pas de viande au menu.

Une personne a fait remarquer que si des journées sans viande étaient organisées, alors que les restrictions alimentaires (végétariens, végétaliens, sans gluten etc...) ne concernent qu'une minorité de gens (environ 30% ?), pourquoi ne pas faire d'autres journées spéciales, basées sur d'autres types de menus (exotiques ou autre ?)

Cette enquête est la première, mais la CRUNIL aimerait en faire une tous les deux ans. Le reproche que l'on pourrait faire à ce questionnaire est que les questions étaient peut-être trop dirigées, que les personnes interrogées ne pouvaient pas donner leur point de vue de manière détaillée

### **3) Suivi du questionnaire : comment constituer le petit groupe « test » ?**

Nadine a échangé sur le sujet avec Emmanuel Sylvestre. Il se réfère à un livre de Nicolas Bertier pour expliquer les règles en matière de questionnaire. Les individus interrogés doivent avoir des profils variés et ne pas être testés une deuxième fois lors du questionnaire final, car le but d'un questionnaire est d'interroger le plus grand nombre, même si cela signifie que certaines personnes ne participeront pas au questionnaire final. Mais c'est problématique lorsqu'il n'y a pas beaucoup de personnes susceptibles de répondre à ce questionnaire final (en droit par exemple, ils ne sont que 3 MER, donc si quelqu'un est privé de la possibilité de répondre cela n'est pas négligeable).

Il faudrait constituer un groupe avec des personnes de différents statuts. Nathalie C. propose professeur, un MER, un PAT, un professeur, un assistant, un assistant diplômé et un chargé de cours.

Voici la liste des propositions :

- MER : il peut être à plein temps ou à 50%. Nadine, Agnieszka et Gabriela se proposent pour trouver des personnes intéressées.
- PAT : Romaine se charge de contacter une secrétaire dans le service des RI.
- Professeur : Christina propose de trouver quelqu'un en psychologie.
- Assistant : Nathalie D. propose de demander à son assistante (droit).
- MA (maître assistant) : ce serait bien qu'ils soient représentés car ils sont non stabilisés. Nathalie D. pense à quelqu'un, ou sinon Nathalie C. pourrait demander à d'autres gens.
- Chargés de cours : Nadine propose de trouver quelqu'un en GSE, ou une personne d'une autre faculté moins représentée.

Agnieszka, Christina, Nadine, Nathalie D. et C., Gabriela et Romaine vont donc chercher des personnes, et la première qui trouve quelqu'un pour chaque groupe avertit les autres. Nadine propose un délai au mercredi 29 janvier pour les contacter et avoir leurs réponses.

La CoPers veillera à préciser au groupe « test » le déroulement du processus. Dans un premier temps, celui-ci devra répondre au questionnaire, puis, dans un second, l'évaluer.

Il est donc évident que les testeurs ne pourront pas remplir le questionnaire final, mais qu'en est-il des membres de la CoPers ? Cette question reste ouverte, Nadine souhaitant en discuter encore avec le CSE.

#### **4) Proposition de personnes à inviter lors de nos prochaines séances**

Proposition d'inviter le ou la **président(e)** de la CoPers **EPFL** à la prochaine séance, c'est-à-dire celle du **20 février 2014**.

Il serait intéressant aussi d'inviter un **responsable des RH** pour répondre à quelques questions générales (voir le point 8). Invitation proposée pour la séance du **27 mars 2014**.

#### **5) Communication CoPers : campagne d'affichage, site web.**

Gabriela pense qu'une présence visuelle est une bonne idée, dans les secrétariats ou ailleurs. Une affiche serait donc nécessaire.

Mais quel genre d'affiche ? L'adresse du site doit impérativement apparaître, avec deux-trois phrases d'accroche. Une photo serait une bonne idée pour le site, mais sur des flyers elle risque d'être trop petite pour que l'on puisse voir correctement tous les membres. L'idéal serait donc d'avoir un flyer neutre, dans deux formats : un petit (format affichette) afin de pouvoir le glisser dans les « dossiers de bienvenue » remis aux nouveaux collaborateurs, ou pour pouvoir en déposer dans certains endroits stratégiques, lors de journées spéciales, et un autre plus grand (format poster) à punaiser dans des endroits officiels, ciblés.

Nathalie D. propose de créer les flyers après l'amélioration du site web (passage à Jahia). Nadine fera un doodle pour convenir d'une date pour la photo du site.

#### **6) Représentant CoPers lors de l'élection de la future assemblée des délégués de la caisse de pension**

Nadine informe que l'élection a été repoussée, faute d'entente entre les différentes commissions du personnel et les trois syndicats. Le dossier a été

transmis à l'autorité de surveillance qui devra décider des modalités et du calendrier de cette élection.

Il y a 30 candidats sur la liste des Copers de l'Etat, Nadine pense proposer une dizaine de « candidats nominés » pour l'UNIL (et pas de la FBM, car ils vont déjà se trouver parmi les candidats proposés par le CHUV). Il serait bien d'avoir deux membres de la CoPers parmi ces nominés. Nadine va demander à Daniel s'il serait d'accord, et elle pourra être la deuxième personne.

## **7) Présentation en anglais de la CoPers aux nouveaux assistants**

En réponse à l'invitation de M. de Trey, Agnieszka propose d'aller présenter la CoPers, le 14 février prochain, lors de la journée d'accueil réservée aux nouveaux assistants arrivés à l'UNIL. De plus, cette séance est destinée aux assistants parlant anglais, ce serait bien de se faire connaître d'une population qu'il faut peut-être aider un peu plus à s'intégrer ? Agnieszka propose d'y aller, la date est le 14 février 2014.

Par ailleurs, M. de Trey demande si un nouveau membre pourrait rejoindre la CoPers en cours de législature, car toutes les facultés ne sont pas représentées (il manque la FBM et la FTSR). Mais il faut pour cela une élection intermédiaire, personne ne peut intégrer la commission sans élection préalable. Au vu de la charge actuelle, on peut se demander si l'organisation d'une élection intermédiaire serait propre ou non à nous faciliter la tâche. Nous pourrions en rediscuter le cas échéant.

## **8) « Avertissement » - Définition et conséquences**

La première question à se poser est la qualification du terme « avertissement ». Qu'est-ce qu'un avertissement ? C'est évidemment une chose grave, mais la CoPers ne connaît pas tous les stades de la procédure, et où se situe l'avertissement dans la chaîne des « punitions » infligées aux collaborateurs.

Nathalie C. propose d'inviter, lors d'une prochaine séance, une(e) représentant(e) des RH, afin de lui demander des précisions à ce sujet. Il faudrait savoir pour quels motifs les gens peuvent avoir des avertissements du Recteur, et également où se trouvent les dossiers contenant les avertissements, dans un dossier interne des RH ? Dans un dossier de l'Etat de Vaud ? Ceci pour savoir dans quelle mesure les informations peuvent circuler. Il faudrait aussi se renseigner sur d'éventuels délais de prescription, voir si les informations peuvent être effacées après un certain temps. Isabelle demande qui est compétent pour donner un avertissement, s'il est possible qu'un Doyen le fasse ?

Il est donc convenu d'envoyer une invitation à **Mme Santiago**, Cheffe des Ressources humaines, pour l'inviter à venir répondre aux questions de la CoPers lors de la séance du **27 mars 2014**.

Voici une liste de questions (non exhaustive) :

- Quelles sont toutes les étapes d'une procédure de renvoi d'un collaborateur de l'UNIL ? Qu'est-ce qu'un avertissement, qu'elles étapes viennent avant, après ?
- Quelle est la différence entre des fautes graves et un avertissement ? Les professeurs peuvent-ils avoir des avertissements ? Si oui, à quelles conditions ?
- Les dossiers du personnel sont-ils centralisés au niveau de l'Etat ? Passent-ils d'un service à l'autre ? Ce qui concerne l'université reste-t-il dans l'université, ou peut passer ailleurs dans des services de l'Etat ?
- Questions concernant les permis B pour les jeunes chercheurs.
- Concernant les mandats : est-il possible d'en effectuer une fois le collaborateur à la retraite ? Y-a-t-il une limite d'âge ? (voir point 9)

Nathalie D. propose d'envoyer les questions quelques jours avant la rencontre, afin que tout le monde puisse se préparer au mieux.

### **9) Un collaborateur à la retraite peut-il effectuer des mandats pour l'Etat et le privé, et à quelles conditions ?**

Nathalie C. dit que c'est possible, pour le privé en tout cas c'est clair. Pour l'Etat elle le pense aussi, car elle se souvient de plusieurs exemples pratiques. Gabriela a aussi des exemples concernant des professeurs. Il ne devrait donc pas y avoir de difficultés à effectuer des mandats. Alors que faire si le chef direct s'y oppose ? Est-ce une tentative pour décourager la personne, ou peut-être y-a-t-il des limites d'âge ? Nathalie C. indique qu'au niveau de l'Etat, une directive interdit d'engager des gens de plus de 70 ans, peu importe leurs qualifications. Mais cela semble être le seul obstacle. Au niveau de l'Université la CoPers ne connaissant pas vraiment les conditions, profitera de se renseigner à ce sujet auprès de Madame Santiago le 27 mars prochain.

### **10) Divers : lettre concernant la conformité du taux d'embauche avec la charge de travail demandée**

Cette lettre avait été adressée au doyen de chaque faculté. Le 17 décembre Isabelle a envoyé une relance, car il manquait des réponses. Etant donné l'importance du problème, et même s'il existe selon Nathalie C. une directive indiquant qu'il ne faut pas engager des assistants à moins d'un certain taux (80% en SSP, moins si l'assistant le demande expressément, et 60% en Droit), il serait bien d'avoir une réponse de tous les doyens sur le sujet, le but étant d'éviter que les assistants soient embauchés à 50% et travaillent à 80-100%. Nathalie D. relève qu'il existe de grandes disparités entre les facultés, en l'espèce concernant les taux d'embauche des assistants. La Direction, quant à elle, essaye d'uniformiser les pratiques au sein des différentes facultés.

Comme l'indique certaines réponses, il est vrai que la position des assistants doctorants est plus délicate que celles des autres corps : pour les professeurs, ainsi que pour le PAT, rien de particulier n'a été relevé. En revanche, il existe des disparités pour les assistants doctorants, qui, selon les attentes des professeurs, peuvent vite se retrouver surchargés. Faute de réglementation claire, des difficultés peuvent ainsi survenir dans la pratique. Ces cas sont néanmoins assez rares. Il serait toutefois utile d'indiquer quelque part que les assistants peuvent avertir les RH, voire la CoPers, en cas de problème récurrent.

La CoPers se met donc d'accord pour envoyer un troisième rappel début février, sous forme de lettre officielle.

### **Agenda des prochaines séances :**

- Séance CoPers le **jeudi 20 février 2014 à 11h30** (salle à définir)
- Séance CoPers le **jeudi 27 mars 2014 à 11h30** (salle à définir)

La séance est levée à 13h00.